

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-trois septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi dix-sept septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PALIN SAINTE AGHATE Martine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur PATRIA Alexis
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame PIERA Pascale
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame JAUNET Christel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur LAPIE Dominique	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur BARON Jean-Marc à Madame GORSE CAILLOU Isabelle
Madame BONGIOVANNI Julie à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur BOULANGER Damien à Madame REYNAL Sophie
Monsieur CURTIL Benoît à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIT Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame MIFSUD Florence
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame Pascale LOISELEUR

Étaient absents remplacés par un suppléant :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine
Madame LOZANO Michèle par Monsieur VAGANAY Eric
Monsieur ROLAND Dimitri par Madame SOBCZYK Françoise
Monsieur SICARD Bruno par Madame DIDIER Valérie

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur FROMENT Daniel
Madame MARTIN Emilie
Madame SIBILLE Elisabeth

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Conseillers Communautaires.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfried DIEDRICH
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021
- Compte rendu - Décisions de Monsieur le Président

2021-CC-04-052 - Avenant n°1 au contrat d'assurance « DOMMAGES AUX BIENS » avec la société MMA

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaires décident :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat Dommages aux Biens n°145 41 53 32 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

2021-CC-04-053 - Demande de subvention à la Région Hauts de France pour la réalisation d'une voie cyclable reliant la commune de Senlis à celle d'Aumont en Halatte

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaires décident :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer la demande de subvention, au titre de l'actualisation de la politique régionale VELOROUTE de la Région Hauts-de-France concernant la réalisation de la voie Senlis – Aumont-en-Halatte ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction des dossiers de demandes de subvention

Article 3 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'instruction des dossiers afférents.

2021-CC-04-054 - Autorisation de signature du contrat de rayonnement touristique

Arrivée de Monsieur BOUFFLET Pierre avec pouvoir de Madame MARTIN Emilie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaires décident :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'action proposés entre l'Office de Tourisme et la Région Hauts de France concernant le Contrat de Rayonnement Touristique 2021-2022,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat de rayonnement touristique avec le Président de la Région Hauts-de-France ou son représentant,

Article 3 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette Convention et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-CC-04-055 - Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) - Autorisation de signature du Président

Arrivée de Madame SIBILLE Elisabeth

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1 : D'APPROUVER la démarche engagée visant à finaliser le Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur la base du protocole d'engagement joint en annexe,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent Protocole d'Engagement,

Article 3 : DE MANDATER Monsieur le Président, ou son représentant, pour finaliser la rédaction définitive du CRTE,

Article 3 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-CC-04-056 – Convention avec la société ECO CO2 relative à la mise en place du dispositif MOBY dans les écoles de la CCSSO – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la convention de partenariat relative au programme MOBY telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'instruction des dossiers afférents.

2021-CC-04-057 - Convention avec la société ECO CO2 relative à la mise en place du dispositif WATTY dans les écoles de la CCSSO – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à signer la convention de partenariat relative au programme Watty à l'école telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'instruction des dossiers afférents.

2021-CC-04-058 – Actualisation de la redevance spéciale pour les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1^{er} : DE FIXER, à partir du 1^{er} janvier 2022, les nouveaux tarifs de la Redevance Spéciale pour les Professionnels, comme suit :

- Le coût de la redevance spéciale pour les déchets résiduels à 22,55 €/m³ (0.02255 €/litre)
- Le seuil des déchets résiduels hebdomadaires à 240 litres, au-delà duquel la redevance est appliquée.
- Le tarif de la mise à disposition des conteneurs de déchets résiduels est 45 €/m³/an au-delà du seuil annuel de 240 litres.
- Le volume d'exclusion hebdomadaire à 15 000 litres (délibération 2019-CC-07-135 du 4 décembre 2019) ;

Article 2 : D'APPLIQUER cette tarification pour les communes d'Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente

**2021-CC-04-059 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Année 2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 32 voix « POUR », 10 voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1 : D'OPTER pour la répartition dérogatoire n°2 dite « libre »,

Article 2 : DE METTRE A LA CHARGE DE LA CCSSO, en application de ce principe de répartition, l'intégralité de la contribution au FPIC pour un montant de 1 725 285 euros, au titre de l'année 2021,

Article 3 : D'INSCRIRE la dépense de 1 725 285 euros au chapitre n° 014 (Atténuations de produits), article n° 739223 – FPIC.

2021-CC-04-060 - Avenant n°2 de régularisation aux conventions de participations financières initiales à la réalisation du réseau Oise très haut débit

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du conseil communautaire décident :

Article 1 : DE REPORTER la signature de l'avenant dans l'attente d'informations supplémentaires de la part du SMOTHD,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36

Senlis, le *15 octobre 2021*.

Guillaume **MARECHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Affiché le *15 octobre 2021*